



LETTRE MENSUELLE

CFE-CGC

du Groupe Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

[Page 1](#) Édito

[Page 2](#) Mutuelle et NAO

[Page 3](#) Communiqué de presse

[Page 4](#) Accords nationaux seniors et chômage

[Page 5](#) Agenda

[Page 6](#) Contacts

9 décembre 2024



Défense de la marge opérationnelle ou défense de l'emploi ?

Avec 7,5% de marge opérationnelle en 2023, le groupe Inetum est clairement en deçà des objectifs fixés par l'ambitieux plan Upscale 2025 (8%) et surtout de ceux, encore plus ambitieux, fixés par Bain Capital (9,2%). Et il est fort probable que l'année 2024 n'apporte pas le rattrapage escompté.

L'un des leviers retenu par notre actionnaire pour doper les indicateurs de rentabilité opérationnelle est la rationalisation du portefeuille, comprenez, l'arrêt des projets dont la marge est insuffisante. La mise en œuvre de ce

stratagème se traduit immédiatement dans les faits par une explosion des licenciements relatifs aux restructurations réalisées dans l'entreprise.

Nous allons expliciter ce point de vue à partir d'un exemple concret. Prenons le cas d'un salarié dont le coût journalier est de 400€. Prenons l'hypothèse d'un actionnaire qui vise un objectif de marge brute de 35%. Dans des conditions normales de marché, le salarié doit donc être vendu au prix journalier de 540€ afin de répondre aux objectifs de l'actionnaire.

En cas de retournement de marché et de pression concurrentielle accrue sur les prix de vente, le salarié ne pourra plus être vendu au prix de 540€ par jour.

Soit l'employeur cherche à préserver ses marges à tout prix (et la valorisation de l'entreprise qui découle du niveau de marge) : Dans ce cas, l'employeur licencie le salarié. Outre la casse sociale occasionnée, inacceptable à nos yeux, cette solution n'est qu'un trompe-l'œil. L'entreprise perd son savoir-faire, perd la confiance de son personnel et sera dans l'incapacité de répondre aux besoins du marché lors de la reprise de l'activité. Or, nous pouvons constater, à l'aune des coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisés chez Inetum, que cette solution est celle mise en œuvre par la direction. En effet, les coûts de licenciement relatifs aux restructurations ont explosés ces dernières années au niveau des comptes sociaux d'Inetum SAS : 8,26 M€ en 2021, 8,71 en 2022 et 11,765 en 2023, soit une augmentation de 33% par rapport à 2022.

Soit l'employeur cherche à préserver l'emploi : Il s'agit de la solution défendue par la **CFE-CGC**, qui consiste à défendre le salarié et l'emploi avant de chercher à défendre les marges à tout prix. L'employeur renonce temporairement à préserver ses marges le temps de faire face au trou d'air sur le marché. Le salarié est alors vendu 400€ par jour, ne compromettant pas ainsi l'équilibre financier de l'entreprise. Les impacts positifs sont nombreux, depuis la fidélisation du collaborateur qui conserve son employabilité, jusqu'à la capacité de répondre aux demandes des clients dès lors que le marché retrouvera des couleurs. Si la valorisation à court terme pouvait s'en trouver affectée, la valorisation à moyen terme et long terme s'en trouverait renforcée.

Et pour terminer, nous citerons François Hommeril, président de la **CFE-CGC** qui vient lui-même de subir un licenciement économique : « **À 16 heures, l'usine est sauvée. À 16 h 30, je suis licencié.** »

François Hommeril, en personne se retrouve victime de la folie démesurée d'une financiarisation à outrance du monde du travail.

Mutuelle : Un changement important ... en toute opacité !



Le 15 novembre vos représentants **CFE-CGC** à la commission « prévoyance et frais de santé » ont découvert un changement important puisqu'il concerne le gestionnaire des contrats de santé et de prévoyance des presque 10000 salariés français. Mercer remplaçant Verspieren à partir de janvier 2025, c'est-à-dire demain ! Ils ont de nouveau insisté lors du CSE Central du 20 novembre pour qu'une communication soit rapidement faite aux salariés.

Vos représentants **CFE-CGC** dénoncent une mesure unilatérale de la Direction à laquelle ils n'ont jamais été associés et dont les motivations, tout comme le processus de choix du gestionnaire sont absolument obscures. Ceci laissant à penser à petit un arrangement « entre amis » associant Bain Capital et Mercer.

Le discours rassurant de la direction sur la transparence de l'impact de la migration de Verspieren vers Mercer nous laisse dubitatifs lorsque l'on connaît les soubresauts des migrations chez Inetum.

Affaire à suivre dans notre lettre de janvier 2025 ...

Tout savoir sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) !



Comme évoqué dans notre lettre du mois dernier, le 12 décembre aura lieu la 2nde réunion de NAO entre la direction et les organisations syndicales représentatives chez Inetum (**CFE-CGC**, CFDT, CFTC et Solidaires Informatiques).

Au cours de la réunion de novembre, la direction a présenté les mesures mises en œuvre en 2024 (près de 50% de salariés augmentés, etc.) et lors de celle de décembre, elle présentera les mesures à venir en 2025 (enveloppes pour les augmentations individuelles, etc.).

Pour tout savoir sur les augmentations salariales et autres mesures à venir en 2025, nous vous invitons à participer à une réunion en visio

le 18 décembre de 13h30 à 14h30

Pour participer, cliquez sur <https://join.skype.com/Dm6xHYz4E5mU>, puis sur « Rejoindre en tant qu'invité » Puis sur « Rejoindre l'appel »



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La CFE-CGC signe les accords en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social, mais pas l'avenant sur l'assurance chômage

La CFE-CGC a pris la décision lors de son comité directeur réuni le 20 novembre 2024 de signer les deux accords :

A l'unanimité, l'accord relatif à l'évolution du dialogue social. Cet accord répond à la demande de la **CFE-CGC** de supprimer la limite des trois mandats pour les élus des comités sociaux et économiques (CSE) en entreprise, et ceci depuis sa mise en place en 2017. C'est une bonne chose pour les entreprises, les salariés et les militants. A l'heure où les entreprises recherchent à corps et à cri des compétences, l'action de militants expérimentés en leur sein ne sera pas superflue à la vue des changements et perturbations importants qui s'annoncent.

A la majorité relative, l'accord en faveur de l'emploi des salariés expérimentés. Cette décision s'est prise à l'issue d'un débat animé et dense sur la plus-value directement accessible, visible et attendue par les salariés. Cette dernière a été jugée très voire trop insuffisante par un grand nombre de fédérations. Si la décision a été in fine d'apposer la signature **CFE-CGC** sur cet accord, elle ne doit pas masquer la frustration de la **CFE-CGC** dans son ensemble du manque de volontarisme sur des sujets comme la flexibilité, pour une fois à la main des salariés, pour la gestion de leur temps de travail.

Durant ce comité directeur, **la CFE-CGC a également pris la décision, à la majorité, de ne pas signer l'avenant chômage**, restant cohérente avec sa décision sur l'accord de novembre 2023, marquant ainsi sa totale opposition à la mesure de dégressivité introduite pour les cadres.

La CFE-CGC envoie un message clair à la partie patronale : la prochaine négociation interprofessionnelle qui concernera le travail et/ou son organisation devra répondre de façon directe aux attentes des salariés et ne pas se contenter de petits pas qui produiront éventuellement des impacts à moyen ou long terme.

Accord national en faveur de l'emploi des salariés expérimentés Oui ... avec réserves, de la CFE-CGC

SENIOR OR NOT SENIOR ?



La CFE-CGC se bat pour préserver vos emplois

Au terme d'une négociation express demandée par le gouvernement sur les règles de l'assurance chômage et l'emploi des seniors, comme évoqué dans le communiqué de presse [page 3](#), les cinq organisations syndicales représentatives nationalement (**CFE-CGC**, CFDT, CFTC, CGT et FO) et les trois organisations patronales sont parvenues, à un projet d'accord national interprofessionnel (ANI) « en faveur de l'emploi des salariés expérimentés », selon le libellé officiel.

La négociation était pilotée pour la **CFE-CGC** par Jean-François Foucard, secrétaire national confédéral aux parcours professionnels.

Cet ANI sur l'emploi des salariés expérimentés porte sur quatre thématiques :

- ◆ L'organisation du dialogue social dans les branches professionnelles et les entreprises sur la question de l'amélioration de l'emploi des seniors, avec l'obligation d'une négociation spécifique tous les trois ans.
- ◆ Les entretiens de mi-carrière et de dernière partie de carrière.
- ◆ Le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi seniors avec la proposition de CDI senior. Ce CDI senior ne sera pas « l'Alpha et l'Omega mais il pourra être utile à quelques milliers de personnes », concède Jean-François Foucard de la **CFE-CGC**.
- ◆ L'aménagement des fins de carrière, en particulier les temps partiels et le dispositif de retraite progressive.

Cet accord doit être transposé dans un projet de loi pour s'appliquer pleinement.

En attendant, vos représentants **CFE-CGC** Inetum regrettent le manque de mesures opérationnelles et contraignantes pour les entreprises à propos des ANI.

Accord national sur l'assurances chômage

Non de la CFE-CGC !

Le projet d'accord concernant l'assurance chômage prend la forme d'un avenant à l'accord du 10 novembre 2023, [non signé à l'époque par la CFE-CGC](#), et prévoit notamment une baisse des cotisations patronales et une modification du calcul de l'indemnisation pour les travailleurs frontaliers. En raison du maintien de la dégressivité des allocations, la CFE-CGC a refusé de signer ce nouvel accord.

Groupe de travail sur les intermissions

Créé à l'initiative de la **CFE-CGC**, le groupe de travail sur les intermissions a été mis en place en Ile-de-France. Celui-ci a d'ores et déjà démarré ses travaux et s'est réuni à plusieurs reprises, regroupant des représentants de la direction et des organisations syndicales. L'objectif est de clarifier les zones d'ombre autour de la période d'intercontrat afin de préserver au mieux l'intérêt des salariés durant ces périodes difficiles.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des travaux de ce groupe.

Agenda

NOVEMBRE, 2024

05 RÉUNION CSSCT GRAND OUEST
NOV

12 COMITÉ PILOTAGE PROJET HANDICAP
NOV

12 DÉMÉNAGEMENT SOFTWARE --> CLICHY
NOV

13 COMMISSION DE SUIVI ARTT
NOV

13 COMMISSION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
NOV

13 COMMISSION FORMATION
NOV

14 RÉUNION PARITAIRE POUR LES N.A.O. 2025
NOV

14 RÉUNION CSSCT SUD OUEST À TOULOUSE
NOV

15 RÉUNION COMMISSION PRÉVOYANCE ET FRAIS DE SANTÉ
NOV

18 RÉUNION D'INFORMATIONS SUR LES NAO
NOV

20 RÉUNION CSEC
NOV

21 COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ CONDITION DE TRAVAIL CENTRALE
NOV

22 RÉUNION PARITAIRE ADAPTATION DES ACCORDS SOFTWARE
NOV

22 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE EXTRAORDINAIRE
NOV

26 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
NOV

26 RÉUNION CSE NORD
NOV

26 RÉUNION CSE EST (METZ)
NOV

28 RÉUNION CSE SOFTWARE À DIJON
NOV

28 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE
NOV

28 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
NOV

Initialement prévu le 20/11 mais CSEC fixé le même jour

28 RÉUNION CSE SUD-OUEST
NOV

29 RÉUNION CSE GRAND OUEST
NOV

DÉCEMBRE, 2024

03 RÉUNION CCSCCT SOFTWARE À CLICHY
DEC

03 RÉUNION CSSCT EST À NANCY
DEC

05 RÉUNION CCSCCT AUVERGNE RHÔNE-ALPES À SAINT-CHAMOND
DEC

06 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES (SUITE RÉUNION DU 28/11)
DEC

10 RÉUNION CSSCT MÉDITERRANÉE
DEC

11 RÉUNION CSEC
DEC

12 RÉUNION PARITAIRE POUR LES N.A.O. 2025
DEC

13 RÉUNION PARITAIRE ADAPTATION DES ACCORDS SOFTWARE
DEC

17 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE
DEC

17 RÉUNION CSE NORD
DEC

17 RÉUNION CSE GRAND-OUEST
DEC

18 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES
DEC

18 RÉUNION D'INFORMATIONS SUR LES NAO
DEC

19 RÉUNION CSE SOFTWARE À CLICHY
DEC

19 RÉUNION CSE EST (SSCT - TEAMS)
DEC

19 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE
DEC

19 RÉUNION CSE SUD-OUEST
DEC

CFE CGC inetum

Bientôt Noël !

Offrez-vous un cadeau vraiment utile ...

ADHÉREZ A LA CFE-CGC

Ensemble on va plus loin !

<https://cfecgc-inetum.fr>

contact@cfecgc-inetum.fr

Adhérez !

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Inetum			
IDF	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
	Bertrand DE BEAULIEU	☎ 06 50 46 47 60	bertrand.debeaulieu@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
	Karine ROUE	☎ 06 98 38 41 55	karine.roue@cfecgc-inetum.fr
	Maxime BUJEAU	☎ 06 70 68 67 50	maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr
	Thierry PLUMER	☎ 06 98 38 41 55	contact@cfecgc-inetum.fr
<u>NORD</u>	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
	Anthony FLORENT	☎ 07 60 14 82 33	anthony.florent@cfecgc-inetum.fr
	Nancy VARDON	☎ 06 82 66 02 15	nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	☎ 06 16 12 71 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MONTET	☎ 06 03 73 36 22	contact@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	Yves AMATE	☎ 06 19 73 52 29	yves.amate@cfecgc-inetum.fr
	Christian THOMAS	☎ 07 87 16 17 19	contact@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr
Inetum Software France			
Lyon Tangram	Véronique MILLET	☎ 06 23 83 03 50	veronique.millet@cfecgc-inetum.fr
Saint-Ouen	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier-Nîmes	Hor JULIEN	☎ 06 73 37 55 76	hor.julien@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Hors UES			
Metaware	Martin JOURDAN	☎ 06 63 76 16 71	contact@cfecgc-inetum.fr

Avant qu'il ne soit trop tard...



REJOIGNEZ LA CFE-CGC

Web <https://cfecgc-inetum.fr>

Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>